



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

Arrêté n° 90-2020-08-10-001

ARRETE
**fixant la liste départementale des conseillers du salarié
du Territoire de Belfort**

VU :

- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- l'arrêté n° 90-2019-11-13-026 du 13/11/2019 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort à Monsieur Jean RIBEIL, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Bourgogne-Franche-Comté,
- l'arrêté n° 06/2019-12 du 18/11/2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean RIBEIL, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté, à Monsieur Olivier LECLERC, responsable de l'unité départementale du Territoire de Belfort,
- les articles L1232-4, L1232-7 et L1232-13 notamment du code du travail relatifs à la liste des conseillers du salarié dressée par l'autorité administrative et leur éventuelle radiation,
- les articles D1232-4 à D1232-6 et D1232-12 notamment du code du travail relatifs à la préparation, la publication, la révision de la liste des conseillers dressée par l'autorité administrative et leur éventuelle radiation,
- l'article L1237-12 du code du travail relatif à l'assistance possible des conseillers du salarié lors d'entretien(s) préparatoire(s) au principe d'une rupture conventionnelle,
- l'arrêté préfectoral n°90-2017-06-01-001 du 1^{er} juin 2017 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du Territoire de Belfort du 11 juin 2017 au 10 juin 2020, dont la liste nominative a été modifiée par arrêté n°90-2018-06-01-009 le 1^{er} juin 2018,
- l'arrêté préfectoral modificatif n°90-2020-06-03-003 du 3 juin 2020 prorogeant la durée du mandat en cours des conseillers du salarié jusqu'au 10 août 2020,

CONSIDERANT :

- la consultation des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national siégeant à la commission nationale conformément à l'article D1232-4 du code du travail,
- l'absence d'observation par ces derniers sur le projet de liste départementale des personnes portées comme candidates au mandat dans le délai d'un mois fixé au 27 juillet 2020,

SUR PROPOSITION du responsable de l'unité départementale du Territoire de Belfort de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Bourgogne-Franche-Comté,

ARRETE

ARTICLE 1er :

- l'arrêté préfectoral n°90-2017-06-01-001 du 1^{er} juin 2017, modifié le 1^{er} juin 2018 et le 3 juin 2020, est abrogé.

ARTICLE 2 :

- la liste départementale des conseillers du salarié chargés, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, d'assister le salarié lors de l'entretien préalable à une éventuelle mesure de licenciement ou d'entretien préparatoire à une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée, est composée comme il suit :

Conseillers présentés par la C.F.D.T.
Maison du Peuple – Place de la Résistance - 90000 BELFORT
03 84 21 38 04 – utibelfort@bfc.cfdt.fr

ANSTETT Eddy – secteur transport ferroviaire – retraité
CAMETTI Céline – secteur distribution d'électricité
COSTI Michel – secteur métallurgie – retraité
DUCRET Gilles – secteur commerce – retraité
MEZONNET Claude – agent public territorial – retraité
SOBIS FANI Christiane – secteur assistance administrative

Conseillers présentés par la C.F.E.-C.G.C.
Maison du Peuple – Place de la Résistance – 90000 BELFORT
03 84 28 59 63 – ud90@cfecgc.fr

LAURENT Olivier – secteur automobile
OUARI Kamel Jean – secteur commerce alimentaire
THIRY Rémy – secteur industrie ferroviaire
WEBER Michel – secteur informatique automobile

Conseillers présentés par la C.F.T.C.
Maison du Peuple – Place de la Résistance – 90000 BELFORT
03 84 21 54 63 – ud90@cftc.fr

BOETSCH Christian – secteur Poste Télécom - retraité
CORVEC Guy – secteur transport - retraité
FAVIER Julien – secteur transport sanitaire
LOPEZ Abelardo – secteur chimie
MUNSCH Christian – secteur chimie industrie
PERRET Isabelle – secteur pharmacie
RAHAL Youssef – secteur transport public
VIRELY Pascal – secteur métallurgie

Conseillers présentés par la C.G.T.
Maison du Peuple – Place de la Résistance – 90000 BELFORT
03 84 21 03 07 – ud90@cgt.fr

ARDURA José – secteur réseau public électricité
ARMANDO Jean – secteur industrie
BARRAMOU Khalid – secteur transport de personnes
BELHADI Nabil – secteur transport de personnes
BESANCON Lionel – secteur assurance
CHARTON Patrick – secteur distribution postale
EL-MOUKTAFI El-Moktar – secteur bureau d'étude
FRIESS Thomas – agent public territorial
GUILLOT Stéphanie – secteur industrie
NOVELIN Pascal – secteur industrie
OUDNI Rachid – secteur commerce
YOUCHEF Malika – secteur bureau d'étude

Conseillers présentés par F.O.
Maison du Peuple – Place de la Résistance – 90000 BELFORT
03 84 21 07 21 – secretariat.udfo90@orange.fr

BOUSBIH Mounir – secteur transport de personnes
DEMANGELLE Jean-Pierre – secteur téléphonie – retraité
DUPATY Régine – secteur commerce de gros
LHOMME Brigitte – secteur industrie – retraitée
SCHAUNER Nathalie – secteur industrie

Conseillers présentés par l'Union syndicale SOLIDAIRES
Maison du Peuple – Place de la Résistance – 90000 BELFORT
03 84 21 50 62 – solidaires.nfc@orange.fr

BOUGNOUCH Najia – secteur téléphonie
CERUTTI SALVADOR Benjamin – secteur téléphonie
FAIVRE Christelle – secteur transport de personnes
FONTANA Francis – secteur industrie énergie
FUMOUX Nadia – secteur téléphonie
HADJIM Karim – secteur industrie énergie
PEDROSA Rémy – secteur distribution postale

Conseillers présentés par l'U.N.S.A.
Maison du Peuple – Place de la Résistance – 90000 BELFORT
03 84 28 78 72 – ud-90@unsa.org

BOULADOU Dominique – agent public territorial
GUYOT Alain – secteur social
NOUI Kamel – secteur transport de personnes
VOYE Jacques – secteur transport ferroviaire – retraité

ARTICLE 3 :

- la durée de leur mandat départemental est fixée pour trois ans à compter du 10 août 2020.

ARTICLE 4 :

- leur mission permanente et interprofessionnelle, quel que soit leur secteur d'activité mentionné à titre indicatif, s'exerce **exclusivement dans le département du Territoire de Belfort** et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans le département.

ARTICLE 5 :

- le présent arrêté est tenu à la disposition des salariés :
 - . à l'unité départementale de la DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté - 11 rue Legrand à 90000 BELFORT
 - . il est consultable également sur le site Internet régional www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr
 - . dans chaque mairie du département du Territoire de Belfort.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et monsieur le responsable de l'unité

départementale du Territoire de Belfort sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Territoire de Belfort.

Belfort, le 10/08/2020

Pour le Préfet du Territoire de Belfort,
et par subdélégation du directeur régional
de la DIRECCTE,
Le responsable de l'unité départementale
du Territoire de Belfort,

Olivier LECLERC



Voies et délais de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, non suspensif, dans un délai de 2 mois auprès du Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, CEDEX 3, 25044 Besançon.